

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE501

présenté par
Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° CE|447 de M. Marchive

ARTICLE 4

Supprimer le quatrième alinéa

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons la suppression de l'alinéa 4 de l'amendement qui prévoit d'intégrer tous les travaux ou les opérations qui seraient déclarés d'utilité publique car cela conduirait à intégrer au sein de ce périmètre des projets routiers totalement incompatibles avec nos objectifs de préservation de l'environnement. Nous aurions préféré ajouter une exclusion mais la seule façon d'assurer la recevabilité de ce sous-amendement est de supprimer cet alinéa.

Les projets routiers sont incompatibles avec nos engagements en matière de lutte contre le changement climatique : le contournement ouest de Rouen provoquerait par exemple l'émission de 50 000 tonnes de CO2 supplémentaire par an. Ils menacent également nos engagements sur la lutte contre la pollution de l'air, sujet sur laquelle la France a pourtant déjà été plusieurs fois condamnée, faute de respect des normes sur la pollution de l'air.

Ils accélèrent également l'effondrement de la biodiversité : le réseau routier « gêne la circulation des espèces, morcelle leurs territoires et réduit les échanges entre écosystèmes. Les infrastructures font obstacle aux déplacements des animaux à la recherche de conditions favorables à leur reproduction ou à la survie des jeunes », remarque l'Institut français de l'environnement (Ifen). Une enquête de Reporterre a révélé que l'ensemble des projets routiers contestés en France artificialiseraient au minimum 4 488 hectares, l'incompatibilité avec les objectifs de lutte contre l'artificialisation est donc évidente. Il n'y a aucune raison de considérer les projets routiers comme d'envergure nationale ou européenne et cela conduirait à encourager les élus locaux à poursuivre la politique de bétonnage des ENAF.